

Égalité des femmes et des hommes dans la prise de décision économique: les ministres Taina Bofferding et Franz Fayot se réjouissent d'une évolution positive et durable (15.09.2023)

Communiqué par : ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes / ministère de l'Économie

Dans sa séance du 15 septembre 2023, le Conseil de gouvernement a analysé la représentation des femmes dans les organes de prise de décision des établissements publics et des sociétés (cotées et non-cotées en bourse) dans lesquels l'État détient des participations. Depuis 2014, le ministère de l'Économie effectue en effet le suivi de l'évolution de la situation.

Évolution des différents taux de représentation des femmes depuis le 31 janvier 2015

Date	Établissements publics, part du total des représentants	Établissements publics, part des représentants de l'État	Sociétés, part des représentants de l'État
31/01/2015	27,41%	30,34%	24,69%
30/06/2015	30,33%	33,79%	26,19%
31/12/2015	30,91%	34,13%	26,58%
30/06/2016	32,17%	36,00%	27,16%
31/12/2016	31,04%	34,25%	29,52%
30/06/2017	32,92%	36,33%	29,09%
31/12/2017	34,58%	38,87%	30,54%
30/06/2018	34,06%	39,47%	30,99%
31/12/2018	34,69%	40,19%	30,58%
30/06/2019	34,77%	40,26%	28,99%
31/12/2019	33,88%	39,56%	31,25%
31/06/2020	34,12%	40,13%	31,14%
31/12/2020	34,99%	41,19%	31,14%
30/06/2021	35,44%	40,67%	34,04%
31/12/2021	35,77%	41,00%	34,57%
30/06/2022	35,68%	41,00%	34,41%
31/12/2022	36,06%	41,00%	33,88%
30/06/2023	37,04%	43,01%	34,48%

Au 31 décembre 2022, le taux global des femmes dans les conseils d'administration des établissements publics était de 36,06% et, au juin 2023, de 37,04%. Pour rappel, lors du premier recensement en date du 31 janvier 2015, le même taux se limitait à 27,41%. Une évolution positive de 9,63% en l'espace de 8,5 ans est donc constatée au niveau du total des représentants.

Au 30 juin 2023, le taux des femmes représentant l'État dans des conseils d'administration d'établissements publics était de 43,01% contre 41% il y a un an et 30,34% en date du 31 janvier 2015, soit une évolution de 12,67% sur 8,5 ans.

Au niveau des entreprises de droit privé, le taux des femmes représentant l'État dans les conseils d'administration a augmenté légèrement par rapport au 31 décembre 2022 à 34,48% contre 24,69% au 31 janvier 2015, soit une évolution positive de 9,79% sur 8,5 ans.

Depuis 2020, le taux de femmes représentant l'État dans des établissements publics s'est stabilisé au-dessus de 40% tandis qu'il a continué à augmenter légèrement une fois de plus dans les entreprises de droit privé.

La ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes, Taina Bofferding, explique: «La participation des femmes aux processus décisionnels est le noyau d'une égalité vécue dans le monde du travail aujourd'hui et au futur! Je salue les nombreux efforts communs déployés au cours des dernières années et constate que nous avons constamment atteint notre objectif de 40% de femmes dans les conseils d'administration avec participation de l'État depuis le milieu des années 2020 et que nous avons même largement dépassé cet objectif en atteignant 43% en juin 2023. Au niveau des entreprises privées, nous avons également fait des progrès et enregistré une augmentation de près de 10% au cours des huit dernières années. Je suis persuadée que dans un avenir très proche, nous pourrons tous ensemble également franchir la barre des 40% au total (public & privé) de manière définitive et permanente.»

Le ministre de l'Économie, Franz Fayot, ajoute: «La diversité dans les conseils d'administration est d'un côté une évidence en matière d'égalité des chances et de responsabilité sociale, mais également un atout pour les entreprises au niveau économique. En effet, une entreprise ne peut plus faire abstraction de ce principe de bonne gouvernance si elle souhaite attirer des talents et fidéliser ses clients qui misent sur le respect des principes d'égalité.»